

INFORMATIONS MUNICIPALES



Napierville
Vivre mieux, près de tout

(Vol. 34 n° 1) 8 janvier 2025

Principaux postes budgétaires Tableau comparatif 2024-2025

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2025</u>
REVENUS		
Taxes	5 139 654 \$	5 652 290 \$
Compensation	195 658 \$	223 550 \$
Autres revenus	1 418 654 \$	1 414 749 \$
TOTAL	6 753 966 \$	7 290 589 \$
DÉPENSES		
Adm. générale	1 101 755 \$	1 409 380 \$
Sécurité publique	1 096 585 \$	1 151 581 \$
Transport	919 143 \$	1 033 882 \$
Hygiène du milieu	1 007 227 \$	940 021 \$
Urbanisme	197 200 \$	207 400 \$
Loisirs et culture	1 143 193 \$	1 324 660 \$
Frais financement	358 207 \$	428 000 \$
Immobilisations réserve/fonds roulement	-29 963 \$	-44 424 \$
Quote-part dépenses	960 119 \$	837 089 \$
Mauvaises créances	500 \$	3 000 \$
TOTAL	6 753 966 \$	7 290 589 \$
Évaluation	516 608 900	854 602 900

Le budget pour l'exercice financier 2025 a été adopté le 17 décembre 2024.

Le taux d'intérêts sur l'ensemble des comptes en souffrance de la municipalité est maintenu à 12%.

Taux global de taxation

Pour l'année 2025, suite au dépôt du rôle d'évaluation comportant une **hausse importante des évaluations municipales**, le conseil municipal a effectué un regroupement des taux afin d'avoir un taux unique de taxation foncière générale et a **procédé à une baisse** de ce dernier afin de contrer cette hausse.

	Taxes 2024	Taxes 2025
Taxe foncière générale	0.5359 \$	0.48 \$
Taxe éclairage	0.0110 \$	
Taxe assainissement eaux	0.0340 \$	
Taxe entretien routes	0.0280 \$	
Taxe Sûreté du Québec	0.1086 \$	
Total	0.7175 \$	0.48 \$
Taxe égouts	100 \$	100 \$
Taxe aqueduc	250 \$	250 \$
Taxe matière résiduelle	325 \$	325 \$
Total	675 \$	675 \$
Terrains vagues desservis	1.071 \$	1.44\$

Comme les taux d'augmentation ne sont pas uniforme d'une fiche à l'autre, certains contribuables constateront une baisse de leurs taxes municipales alors que d'autres constateront une hausse. La moyenne d'évaluation d'une habitation résidentielle à Napierville pour 2025 est de 479 619\$. Le pourcentage de diminution ou d'augmentation de votre taxation 2025 sera donc variable, en fonction du rapport entre votre nouvelle évaluation et l'ancienne.

En ce qui a trait aux taxes des **taxes de services**, elles **demeurent inchangées**.

Les taxes des taxes de services ci-dessus mentionnées concernent les taux de taxes résidentielles, nous vous invitons à consulter le règlement de taxation 2025 pour connaître les différents taux applicables aux commerces et industries ou autres.

Concernant le taux pour les **terrains vagues desservis**, malgré le projet de loi 39 adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2023 confiant aux municipalités le pouvoir fiscal d'augmenter le taux de taxe maximal applicable aux terrains vagues desservis, jusqu'à 4 fois le taux de base le conseil municipal a opté pour l'augmenter à **3 fois le taux de base**.

Calendrier des séances du conseil 2025

Les assemblées publiques du conseil municipal se tiennent tous les premiers jeudis du mois, (sauf exception), à **19h30**, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville (voir calendrier ci-dessous).

Janvier	9 Janvier 2025 (2 ^e jeudi)	Juillet	3 Juillet 2025
Février	13 Février 2025 (2 ^e jeudi)	Août	14 Août 2025 (2e Jeudi)
Mars	13 Mars 2025 (2 ^e jeudi)	Septembre	4 Septembre 2025
Avril	3 Avril 2025	Octobre	2 Octobre 2025
Mai	1 ^{er} Mai 2025	Novembre	13 Novembre 2025 (2 ^e jeudi)
Juin	5 Juin 2025	Décembre	11 Décembre 2025 (2 ^e jeudi)

Programme triennal des dépenses en immobilisations pour 2025-2026-2027

DÉPENSES À EFFECTUER	2025	2026	2027
Réfection de la rue Saint-Henri	2 900 000 \$		
Équipements incendie	8 000 \$		
Faucheuse travaux publics	12 500 \$		
Achat d'un camion benne avec gratte frontale	290 000 \$		
Aménagement d'un parc de planche à roulettes	625 000 \$		
Terrain tennis			700 000 \$
Aménagement d'un parc (Place du 200 ^e)			600 000 \$
Agrandissement et mise aux normes garage municipal	4 000 000 \$		
Estrades loisirs		20 000 \$	
Buts de soccer		10 000 \$	
Bancs joueurs soccer avec abris		32 000 \$	
Clôture Éco-centre		45 000 \$	
Forage d'un puits parallèles Saint-Martin	90 000 \$		
Achat et installation de compteur d'eau	600 000 \$		
Feux de circulation intersection St-Jacques/St-Nicolas	450 000 \$		
Clôture puits Anne-Marie	20 000 \$		
Aménagement d'un terrain de baseball	1 000 000 \$		
Génératrice pour hôtel de ville		62 000 \$	
Achat d'un module supplémentaire aux jeux d'eau		23 500 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	9 995 500 \$	192 500 \$	1 300 000 \$
MODE DE FINANCEMENT			
Fond d'administration	40 500 \$	192 500 \$	
Fonds de roulement	215 000 \$		
Surplus non-autrement appropriés	165 000 \$		
Subvention et règlement d'emprunt	9 575 000 \$		1 300 000 \$
TOTAL MODE DE FINANCEMENT	9 995 500 \$	192 500 \$	1 300 000 \$

Rémunération conseil municipal

La rémunération de la mairesse pour l'année 2025 se chiffrera à 32 690.03\$ avec une allocation de dépenses de 16 345.02\$. Les conseillers et conseillères recevront 10 896.68\$ avec une allocation de dépenses de 5 448.34\$.

“NOUVEAU” SERVICE 3-1-1

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de Napierville a mis en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

Ce système permet à toute personne se trouvant sur le territoire de Napierville de joindre facilement et rapidement la Municipalité en composant simplement trois chiffres, soit le 3-1-1. Le service est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En offrant un moyen simple et efficace de communiquer, la Municipalité de Napierville espère améliorer la qualité de vie de ses citoyens et offrir un meilleur service municipal.

Le numéro général existant, soit le 450-245-7210, est toujours en service et doit être utilisé par toute personne qui se trouve à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

Sentez-vous bien à l'aise de vous en inspirer afin de partager la nouvelle à vos voisins!

🌲 COLLECTES DES SAPINS DE NOEL 🌲

Les sapins de Noël naturels sont acceptés sans frais dans les **écocentres de Compo-Haut-Richelieu afin d'être valorisés.**

Les sapins mis en bordure de rue seront ramassés le jour du ramassage des gros rebuts non valorisables, soit le **3 janvier et le 14 février 2025**. Une collecte exceptionnelle a été ajoutée le **17 janvier 2025** et sera effectuée avec un camion à chargement arrière. Attention, cette collecte additionnelle ne pourra pas se faire avec un camion à chargement latéral. Pour les sapins artificiels, la réutilisation est suggérée au profit des organismes de charité ou dans une vente de garage.

Si l'utilisation n'est plus possible à cause de sa mauvaise condition il peut être déposé le jour de la collecte des gros rebuts (1 fois par mois).